



D.A.T.E.
high-end heat exchangers

**L'INNOVATION
THERMIQUE**
AU SERVICE DES
TECHNOLOGIES
CRITIQUES

DEEP TECH

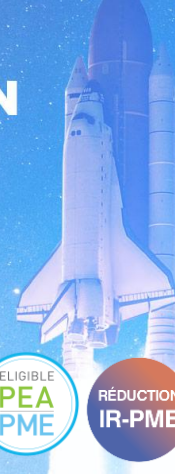
DÉFENSE

bpi france
Entreprise
Innovante

ELIGIBLE
PEA
PME

RÉDUCTION
IR-PME

150-0-B TER



La Motte-d'Aveillans, le 23 octobre 2026 (19h00)

D.A.T.E. CONFIRME LE SUCCES DE SON INTRODUCTION EN BOURSE AVEC L'EXERCICE INTEGRAL DE L'OPTION DE SURALLOCATION DE 1,9 M€, PORTANT LE MONTANT DEFINITIF DE L'OFFRE A 14,5 M€

- **Exercice intégral de l'Option de surallocation pour 1,9 M€**
- **Fin de la période de stabilisation**
- **Signature et mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Portzamparc (Groupe BNP Paribas)**

D.A.T.E. (Code ISIN : FR0014018PW8 – Mnémonique : ALDAT), acteur de référence de l'innovation thermique au service des technologies critiques, annonce la fin de la période de stabilisation et l'exercice intégral par Portzamparc de l'Option de Surallocation dans le cadre de son introduction en Bourse sur Euronext Growth® à Paris.

Cette opération donne lieu à la cession de 98 011 actions ordinaires existantes au Prix de l'Offre (19,36 € par action), soit un montant total de 1,9 M€, permettant de porter la taille de l'Offre à 14,5 M€.

Le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'IPO a été de 751 420, dont 601 756 actions nouvelles et 149 664 actions cédées dans le cadre de l'Offre et de l'Option de surallocation. En conséquence, le flottant représente désormais environ 33 % du capital de D.A.T.E.

FIN DE LA PERIODE DE STABILISATION

D.A.T.E. a été notifiée par Portzamparc, agissant en tant qu'agent stabilisateur dans le cadre de la première admission aux négociations sur Euronext Growth® à Paris des actions ordinaires de D.A.T.E. que Portzamparc n'a procédé à aucune opération de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 (le « Règlement Abus de Marché »)) sur les titres de la Société D.A.T.E.

Emetteur :	D.A.T.E.
Titres :	Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 € (ISIN : FR0014018PW8)
Taille de l'Offre :	751 420 actions (avec exercice intégral de l'Option de Surallocation)
Prix de l'Offre	19,36 € par action
Marché :	Euronext Growth® à Paris
Agent stabilisateur :	Portzamparc BNP Paribas

La période de stabilisation qui avait débuté le 25 septembre 2026 s'est achevée le 23 octobre 2026.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

À l'issue de l'introduction en Bourse et de l'exercice intégral de l'option de surallocation, la répartition du capital social et des droits de vote de D.A.T.E. est la suivante :

Actionnaires	Sur une base non-diluée				Sur une base diluée en prenant en compte les actions qui résulteraient de l'exercice des BSA attribués exclusivement à Monsieur Romain Vinot en date du 11 juillet 2025			
	Actions ordinaires	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote*	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote*
DOPAMINE	1 435 256	63,7%	2 870 512	77,8%	1 435 256	61,7%	2 870 512	76,3%
Romain VINOT	33 040	1,5%	33 040	0,9%	103 360	4,4%	103 360	2,7%
Gilles ANELLI	34 440	1,5%	34 440	0,9%	34 440	1,5%	34 440	0,9%
Sous-total Management	1 502 736	66,7%	2 937 992	79,6%	1 573 056	67,7%	3 008 312	80,0%
Administrateurs indépendants	6 714	0,3%	6 714	0,2%	6 714	0,3%	6 714	0,2%
Public	744 706	33,0%	744 706	20,2%	744 706	32,0%	744 706	19,8%
TOTAL	2 254 156	100,0%	3 689 412	100,0%	2 324 476	100,0%	3 759 732	100,0%

* à la suite de la mise en place d'un droit de vote double consécutive à l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth.

CONTRAT DE LIQUIDITE

D.A.T.E. annonce également avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires (code ISIN : FR0014018PW8) sur le marché Euronext Growth® à Paris. Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat de liquidité est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 26 octobre 2026. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 200 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

L'exécution du contrat de liquidité pourra être suspendue :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 ;
- en cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de D.A.T.E. ; et

- à tout moment à la demande de D.A.T.E., sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par D.A.T.E. à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc à tout moment avec un préavis d'un mois.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

Seul Coordinateur Global, Chef
de File et Teneur de Livre
Listing Sponsor



Conseil
juridique



Conseil
en communication financière



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Résultats semestriels 2026, le 27 octobre 2026 (avant Bourse)

À PROPOS DE D.A.T.E.

D.A.T.E. est un acteur industriel français spécialisé dans la conception et la fabrication de solutions thermiques de haute performance pour environnements extrêmes.

Présente sur deux marchés distincts - la Défense et les Deep Tech -, la Société s'appuie sur une maîtrise intégrée de l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'ingénierie à la production, afin de répondre aux exigences les plus élevées des applications critiques.

D.A.T.E. développe des solutions sur mesure destinées à des environnements contraints, caractérisés par des températures extrêmes, de fortes exigences de compacité et des niveaux élevés de performance et de fiabilité.

Cette expertise reconnue en gestion thermique pour environnements extrêmes a permis à la Société de bâtir un réseau multisectoriel de clients et de partenaires de premier plan. Ses solutions, produites en petites comme en grandes séries, adressent aujourd'hui des applications critiques dans la Défense (avions de combat, radars, frégates, sous-marins...) et les Deep Tech (accélérateurs de particules, informatique quantique, spatial, data centers).

D.A.T.E. est labellisée Entreprise innovante par Bpifrance.

www.date-bourse.com

CONTACTS

Relations Investisseurs // Cyril COMBE // 01 53 65 37 94 // date@actus.fr

Relations Presse // Anne-Charlotte DUDICOURT // 01 53 67 36 32 // acdudicourt@actus.fr

Avertissements

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société D.A.T.E. dans un quelconque pays.

Ce document est de nature promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017 "Règlement Prospectus" du Parlement européen et du Conseil. Toute décision d'acheter ou de souscrire des actions ne devra être effectuée que sur la seule base des informations contenues dans un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique des titres de la Société.

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux États-Unis d'Amérique, ni dans un quelconque pays.

Les titres de la Société ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le "U.S. Securities Act"), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada ou du Japon.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada ou au Japon et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses titres aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les "États membres"), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les États membres uniquement (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus.

La diffusion de ce document n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée ("authorised person") au sens de l'article 21 (1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, ce document est adressée et destinée uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19 (5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49 (2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, ou (iv) à toute autre personne à laquelle ce document pourrait être adressée conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les "Personnes Habilitées"). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'elle contient. Ce document ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce document et son contenu sont confidentiels et ne peuvent être copiés, distribués ou transmis à toute autre personne ou publiés ou reproduits, directement ou indirectement, en entier ou en partie, par n'importe quel moyen, sous n'importe quelle forme et pour n'importe quelle fin que ce soit. Vous devez respecter toutes les lois applicables à la possession de telles informations y compris les lois en matière de délits d'initiés, les règlements en vigueur ou les recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

Ni ce document, ni une copie de celle-ci, ni aucune information qu'elle contient ne peut être apportée, communiquée ou distribuée, directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie ou à tout résident de ces pays.

Le non-respect de l'une de ces restrictions peut constituer une violation de restrictions légales en matière d'offre d'instruments financiers aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. La distribution du présent document

dans d'autres pays peut faire l'objet de restrictions légales et les personnes qui viendraient à le détenir doivent s'informer quant à l'existence de telles restrictions et s'y conformer.

Les informations figurant ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante de la part de la Société, de ses conseillers ou de toute autre personne et peuvent faire l'objet d'une mise à jour, d'ajouts, et de révisions pouvant être significatifs.

La Société n'est pas tenue de procéder à une actualisation ou une mise à jour des informations contenues dans ce document et toute information contenue dans ce document est susceptible d'être modifiée sans notification préalable.

Ce document contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que "s'attendre à", "pouvoir", "estimer", "avoir l'intention de", "envisager de", "anticiper", ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints.

Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le document pourraient se révéler erronées, sans que la Société, ses conseils et leurs représentants se trouvent soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.